

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 19 mai 2006  
(convocation du 5 mai 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Mai Deux Mil Six à 17 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, M. DUPRAT Christophe, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie (jusqu'à 18h)  
M. CAZABONNE Didier à CAZABONNE Alain (jusqu'à 18h)  
M. DAVID Alain à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe  
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain  
M. FLORIAN Nicolas à Mme CAZALET Anne-Marie  
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis  
M. LABARDIN Michel à Mme FAYET Véronique  
M. MERCIER Michel à M. DOUGADOS Daniel  
M. PUJOL Patrick à M. DUCHENE Michel  
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André  
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick  
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise  
M. BANAYAN Alexis à Mme BRUNET Françoise  
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge  
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEL Lucien  
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain  
M. CANIVENC René à Mme DESSERTINE Laurence  
M. CARTI Michel à M. HERITIE Michel  
M. CORDOBA Aimé à M. SARRAT Didier  
M. DAVID Jean-Louis à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain  
M. DELAUX Stéphan à M. BRON Jean-Charles

Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. CAZENAVE Charles  
Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime  
M. DUTIL Silvére à M. JAULT Daniel  
Mme FAORO Michèle à M. PIERRE Maurice  
M. FAYET Guy à Mme CASTANET Anne  
M. FERILLOT Michel à Mme DELAUNAY Michèle  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. BAUDRY Claude  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. HOUEBERT Henri (jusqu'à 18h)  
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain  
M. LOTHAIRE Pierre à M. MERCHERZ Jean  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry  
M. MONCASSIN Alain à M. FREYGEFOND Ludovic  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. NEUVILLE Michel  
Mme PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno  
M. POIGNONEC Michel à Mme VIGNE Elisabeth  
M. PONS Henri à Mme PALVADEAU Chrystèle  
Mme PUJO Colette à Mme DARCHE Michelle  
M. QUANCARD Joël à Mme RAFFARD Florence  
M. RESPAUD Jacques à M. GRANET Michel (jusqu'à 18h)  
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. GUICHOUX Jacques  
M. TAVART Jean-Michel à Mme LIMOUZIN Michèle  
Mme TOUTON Elisabeth à M. QUERON Robert

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**PESSAC - Développement de la SA FLAMEL TECHNOLOGIES - Subvention  
d'équipement de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur MOULINIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Société d'innovation dans les biotechnologies spécialisée dans le développement de systèmes de libération contrôlée de médicaments à usage humain, la S.A. Flamel Technologies, créée en 1990, connaît depuis lors un développement constant de ses activités.

Employant à ce jour 247 personnes, dont 130 chercheurs de haut niveau sur deux sites – Lyon Vénissieux (siège social/recherche) et Pessac (R & D et production), Flamel Technologies, propriétaire d'une soixantaine de brevets, dégage un chiffre d'affaires total estimé de 40 M€ grâce aux nombreux partenariats qu'elle a su développer avec des sociétés pharmaceutiques de premier plan (Glaxo Smith Kline, Merck and Co, Servier Monde, Corning Inc...).

Depuis son installation à Pessac et la reprise de la société Smith Kline Beecham en 1996, Flamel Technologies a investi près de 40 M€ et créé 121 emplois sur ce seul site de production, nouant parallèlement de nombreux partenariats publics et privés (Ellipse, PolymerExpert, Creapharm, Institut Européen de Chimie et de Biologie, Institut de Chimie de la Matière Condensée, Laboratoire de chimie des polymères organiques...).

Afin de poursuivre son expansion, l'entreprise décide, début 2004, de mener un programme d'investissements d'envergure sur trois ans 2004-2006 lui permettant de consolider les deux axes de développement majeurs de la société, à savoir la technologie Micropump® » (micro-système de libération contrôlée de médicaments administrés par voie orale), d'une part, et la technologie « Medusa® » (nano-système pour la libération contrôlée de protéines et peptides administrés par injection), d'autre part.

Ce programme d'un montant total de 30 M€ doit entraîner à terme la création de 70 emplois supplémentaires de chercheurs, ingénieurs et techniciens de très haut niveau. Développé en deux temps, il a fait l'objet d'une première phase de travaux achevée en fin d'année 2005, à laquelle ont concouru l'ensemble des partenaires publics pour un montant total de près de 3 M€ ; la Communauté Urbaine a ainsi accordé à la S.A. Flamel Technologies, par délibération n° 2004/0522 du 12 juillet 2004 une première subvention d'équipement de

300.000 € pour la construction du laboratoire pilote industriel polymères Medusa® aujourd'hui entièrement liquidée.

Conformément à son calendrier prévisionnel, la SA Flamel Technologies sollicite à nouveau les collectivités pour l'accompagner dans la finalisation de son programme, à savoir la phase 2, qui consiste dans la création d'une unité de production Micropump® pour la fabrication d'un nouveau bêta-bloquant en vue du lancement commercial du produit fin 2006-début 2007.

Cette nouvelle unité, implantée dans le prolongement est du magasin initial de stockage du site de Pessac, d'une surface totale de 1.000 m<sup>2</sup> comprend l'aménagement de locaux existants (415 m<sup>2</sup> en réserve pour extension) et la construction de nouveaux locaux techniques sur deux étages et un magasin dédié (635 m<sup>2</sup>). Répondant aux normes environnementales et aux standards requis aujourd'hui dans les biotechnologies par les instances européennes et américaines, ce nouveau bâtiment, d'un coût total de 7,3 M€ comprend :

- *un atelier de production* : zone de pesée avec flux laminaire, 2 salles « préparantes », deux ateliers d'enduction et/ou de pelliculage, un local tamisage, un local laverie,
- *une zone technique* : stockage et distribution d'eau purifiée, local ventilé de stockage et distribution de solvants, production de fluides chauds ou froids pour les cuves préparantes, skid de nettoyage, ensemble de distribution d'azote filtré, ensemble de production et distribution d'air comprimé, installation de conditionnement d'air et d'azote des circuits de fluidisation des appareils à lits d'air fluidisés,
- un magasin de stockage de 200 palettes
- l'extension du laboratoire d'analyse et de contrôle qualité,
- un local électrique et une centrale de traitement d'air et dépoussiéreur,
- une zone de vie : bureaux ingénieurs de production et opérateurs, vestiaires, sanitaires, salle de repos.

Outre la création de 45 emplois supplémentaires induits lors de la première phase du programme, cette seconde opération doit engendrer la création de 25 nouveaux emplois, ce qui portera l'effectif total du site pessacais à 135 personnes d'ici au 31 décembre 2007 (dont 50 chercheurs).

Le site étant éligible à la PAT à taux majoré, le programme d'investissements présenté par la SA. Flamel Technologies pourrait être accompagné par les partenaires locaux à hauteur de 11,38 %, dans le cadre du budget prévisionnel hors taxes décrit ci-après :

Dépenses		Recettes	
Unité de production :	5.618.544 €	SA Flamel Technologies :	6.463.029 €
. Etudes :	529.360 €	Conseil Régional d'Aquitaine :	430.000 €
. VRD :	134.870 €		
. Bâtiment :	4.954.314 €		
Extension du laboratoire :	1.085.365 €	Communauté Urbaine de Bordeaux :	200.000 €
Infrastructures sécurité et environnement :	589.120 €	Conseil Général de la Gironde :	200.000 €
<b>Total :</b>	<b>7.293.029 €</b>	<b>Total :</b>	<b>7.293.029 €</b>

Le Conseil Régional d'Aquitaine devrait entériner la décision de son intervention à hauteur de 430.000 € lors de sa prochaine commission permanente du 26 juin 2006. Le Conseil Général de la Gironde devrait également prendre sa décision d'ici l'été 2006.

Compte tenu de l'intérêt économique du programme développé par la S.A. Flamel Technologies sur les trois dernières années, de ses enjeux scientifiques et médicaux, et de ses retombées tant en terme de créations d'emplois que d'image vis-à-vis de la communauté scientifique et des entreprises de haute technologie, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention d'équipement de 200.000 € à verser à la SA Flamel Technologies, pour l'extension et le développement de ses activités sur le site de Pessac ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée fixant les modalités et conditions de règlement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042, fonction 900, programme DA 01 du budget de l'année 2006.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 mai 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
7 JUIN 2006**

M. JEAN-CHARLES BRON

